



NOTE DE SECURITE

Titre	Campagne de phishing par SMS liée à de fausses amendes routières
Numéro de Référence	62830304/26
Date de Publication	03 Avril 2026
Risque	Critique
Impact	Critique

Une campagne d'arnaque par SMS est actuellement en circulation au Maroc. Des citoyens reçoivent des messages frauduleux prétendant provenir d'autorités officielles, comme le Ministère de la Justice, les informant d'une supposée infraction routière.

Ces messages, souvent rédigés en arabe, proviennent généralement de numéros étrangers (par exemple avec des indicatifs +44 ou +63), évoquent une urgence (paiement immédiat pour éviter des pénalités) afin de pousser les victimes à agir rapidement. Ils contiennent un lien qui semble renvoyer vers un site officiel, ressemblant à celui du portail des amendes : amendes.justice.gov.ma.

En réalité, il s'agit d'un faux site conçu pour tromper les utilisateurs. Une fois visité, il peut vous être demandé de saisir :

- Vos informations personnelles (nom, CIN, numéro de téléphone)
- Vos coordonnées bancaires (numéro de carte, date d'expiration, code CVV)
- Un code de confirmation (OTP) envoyé par votre banque

Ces informations peuvent ensuite être utilisées pour effectuer des opérations frauduleuses.

Recommandations:

La DGSSI recommande de :

- **Vérifier la source du message** : Les autorités marocaines n'utilisent pas de numéros étrangers pour communiquer avec les citoyens.
- **Examiner attentivement les liens** : Les sites officiels marocains se terminent toujours par .gov.ma.
- **Se méfier des messages urgents** : Les arnaques jouent souvent sur la peur et l'urgence pour vous faire agir sans réfléchir.
- **Utiliser uniquement les canaux officiels** : Pour vérifier une amende, passez par les

plateformes officielles comme le portail « amendes.justice.gov.ma » ou l'application « Infractions Routières ».

- **Protéger vos données bancaires :** Ne communiquez jamais vos informations sensibles sur un site douteux.